• • • La nouvelle image du Programme!

Dans les semaines à venir, une charte graphique sera développée et jointe à la stratégie de communication du prochain Programme qui devra être validée par le Comité de Suivi dans un délai de 6 mois à compter de la date d'approbation.

→ La nouvelle gouvernance du Programme Italie-France Maritime

On ne relève aucun changement significatif s'agissant des Autorités d'Audit, de Certification et de Gestion.

S'agissant du Comité de Suivi, celui-ci sera composé comme suit:

•jusqu'à 5 membres pour chaque Région dont au moins 1 représentant NUTS 2 et 1 NUTS 3. Les autres membres pourront être identifiés parmi: associations de communes, partenariat économique et social, «service» environnement de niveau NUTS 2/ NUTS 3

•un représentant de chaque Etat membre

•à titre consultatif: Commission, Autorité environnementale pour chaque Etat membre, représentant de l'Egalité des chances pour chaque Etat membre, référents Programmes régionaux, représentants des GECT, AG, AC, AA, SC

Une "antenne territoriale" avec un référent du Programme sera présente dans chaque territoire NUTS 2 afin d'assurer l'interface avec le public et les bénéficiaires.

Le Programme mettra en place des activités de consultation permanente par le biais de plateformes collaboratives et autres instruments.

Pour approfondir...

Pour les détails concernant la négociation, l'approbation et la mise en œuvre du PC IFM 2014-2020, il est possible de consulter la section "actualités" "FUTUR- Vers le PC IFM 2014-2020…" sur le site ***www.maritimeit-fr.net***

A VOS AGENDAS!

→ Au cours de l'année 2015, la Task Force 2014-2020 se réunira 2 fois afin de décider des derniers détails avant l'approbation et le lancement officiel du Programme. La première rencontre aura lieu avant la fin du mois de février 2015.

→ L'événement de lancement du Programme se tiendra aux environs de la fin avril 2015 dans un lieu à définir.

Le Programme de Coopération sera approuvé avant juin 2015!

SUIVEZ LES NOUVELLES SUR LE PO ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020 SUR:

→ le site internet officiel du PO 2007-2013: www.maritimeit-fr.net

→ la page Facebook du PO 2007-2013: http://www.facebook.com/maritime.marittimo

Contacts

www.maritimeit-fr.net/

AUTORITÉ DE GESTION UNIQUE:

Regione Toscana - Direzione Generale della Presidenza - Settore Attività Internazionali

Villa Fabbricotti, Via Vittorio Emanuele 62-64, 50134 FLORENCE - ITALIE

Tel. +39 055 43829 - 02/04 - Fax. +39 055 43 84 115 - marittimo@regione.toscana.it

SECRÉTARIAT TECHNIQUE CONJOINT:

Via Aristide Nardini Despotti Mospignotti, 31 57126 LIVORNO - ITALIE

Tel. +39 055 4382577 - stc@maritimeit-fr.net

CONTACT-POINT CORSE:

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Européennes et Internationales

Hôtel de Région 22, Cours Grandval - BP 215 20187 Ajaccio Cedex 1 - FRANCE

Tél. +33 4 95 51 64 95 - Télécopie +33 4 95 51 44 62 - contact-point@ct-corse.fr

PROGRAMMA DI COOPERAZIONE TRANSFRONTALIERA
ITALIA/FRANCIA MARITTIMO 2014 - 2020

programme de coopération transfrontalière
italie/france maritime 2014-2020

MARITTIMO - IT FR - MARITIME
TOSCANA - LIGURIA - SARDEGNA - CORSE

La Cooperazione al cuore del Mediterraneo
La Coopération au coeur de la Méditerranée
Verso il futuro… Vers le futur…

Newsletter - n. 11

Décembre 2014

CARTE D'IDENTITE DU PROGRAMME ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020

Qui?

5 régions, 2 Etats membres : PACA, Corse, Ligurie, Toscane et Sardaigne

Où?

Point de rencontre des mers Méditerranée, Ligure et Tyrrhénienne

Combien?

Plus de 6,5 millions d'habitants

Comment?

Un Programme de Coopération transfrontalière avec une dotation FEDER de **169.702.411,00** €

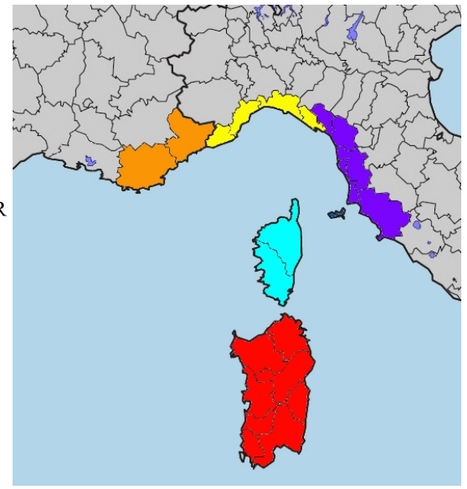

Signes particuliers?

•Transmis avec succès par l'AGU le 22/09, validé au niveau national (italien) le 25/09, actuellement en attente d'approbation de la part de la Commission Européenne.

•La Région Toscane en est l'Autorité de Gestion.

•Bilingue: Italien & Français.

LA PROGRAMMATION 2014-2020

Le Programme de Coopération Italie-France Maritime 2014-2020 (ou PC IFM 2014-2020) se situe dans la continuité du Programme Opérationnel Italie-France Maritime 2007-2013 qui a financé 87 projets de coopération dans les domaines de l'accessibilité, de la compétitivité et l'innovation, de la valorisation et de la protection des ressources naturelles et culturelles et des services transfrontaliers.

Les résultats du Programme précédent ont été capitalisés et il est possible de consulter certaines des bonnes pratiques identifiées sur le site du Programme ***www.maritimeit-fr.net*** *le blog* ***http//www.maritime2020.eu****.*

• • •

●●● Les orientations générales de l'UE pour les années à venir ont été mises en place dans le cadre de la stratégie UE 2020 visant à une croissance intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

Le PC IFM 2014-2020, comme l'ensemble des autres instruments de la politique de cohésion, répond donc à ces exigences en les déclinant dans une dimension «maritime » qui prend en compte les problématiques de l'insularité mais aussi des zones internes. Afin d'optimiser la contribution des différents instruments à l'objectif général de l'UE, les financements du Programme seront concentrés sur certaines priorités spécifiques reliées à la stratégie UE 2020. La qualité des projets et la participation, plus ample, de partenaires appropriés par rapport aux différentes priorités fera l'objet d'une attention particulière.

Pour toutes les informations relatives à la politique de cohésion de l'Union Européenne pour la période 2014-2020, consulter: ***http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm***
Par ailleurs, un guide pour les bénéficiaires des fonds structurels et d'investissement européens et instruments européens connexes est désormais disponible en anglais au lien suivant: ***http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/guides/synergy/synergies_beneficiaries.pdf***

LE PRIORITES DU PROGRAMME ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020

Les objectifs du Programme Italie-France Maritime sont de contribuer sur le long terme à renforcer la coopération transfrontalière entre les régions participantes et de rendre la zone de coopération plus compétitive et durable dans le panorama européen et méditerranéen.
La mise en œuvre de ces objectifs s'appuiera sur les quatre axes prioritaires suivants:

AXE 1 « LE PARI »

Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières

L'axe 1 vise à accroître la compétitivité du tissu des entreprises de la zone de coopération - caractérisé par les petites et moyennes entreprises - par l'identification de filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte - telles que le nautisme / chantier naval, le tourisme innovant et durable, les biotechnologies "bleues et vertes", les énergies renouvelables "bleues et vertes". Les actions financées permettront la création de nouvelles entreprises et la consolidation des réalités existantes par le biais de l'augmentation des possibilités d'expansion compétitive.

AXE 2 « LA CERTITUDE»

Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques

L'axe 2 est destiné à améliorer la capacité des institutions publiques à promouvoir, de manière conjointe, la prévention et la gestion de certains risques spécifiques pour la zone et étroitement liés au changement climatique (risque hydrologique, érosion côtière, incendies) et à améliorer la sécurité en mer, qui est un risque spécifique lié à la navigation. Cet axe prévoit également de favoriser la gestion conjointe durable et responsable de l'inestimable patrimoine naturel et culturel de la zone, et notamment d'augmenter la protection des eaux marines face aux risques causés par les activités productives et humaines dans les ports.

AXE 3 «LE DEFI»

Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires

L'axe 3 prévoit de contribuer à l'amélioration des connexions de nœuds secondaires et tertiaires transfrontaliers – infrastructures de réseau moins connectées - aux infrastructures du réseau de transport transeuropéen (RTE-T), en augmentant l'offre de transport et en développant la multi-modalité, en faveur de la population de la zone, en particulier les citoyens situés dans les zones isolées- îles et zones internes. Le même axe vise à améliorer la durabilité des activités portuaires en contribuant à la réduction de la pollution sonore et des émissions de carbone.

AXE 4 «L'INVESTISSEMENT»

Augmentation de l'insertion par le biais de l'activité économique et des opportunités de travail durable et de qualité

L'axe 4, étroitement complémentaire à l'axe 1, vise à augmenter les opportunités d'emploi et d'insertion par l'activité économique dans les filières prioritaires transfrontalières citées dans l'axe 1 en soutenant l'auto entrepreneuriat, la micro entreprise et l'entreprise de l'économie sociale et solidaire. De la même façon cet axe entend agir afin de renforcer le marché du travail transfrontalier (dans les filières prioritaires transfrontalières et dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire) à travers des services conjoints pour l'emploi et la mise au point d'offres de formation intégrées.

Le contenu du Programme est disponible dans sa totalité sur le site ***www.maritimeit-fr.net****.*
Les annexes (notamment Evaluation Environnementale Stratégique et Evaluation Ex Ante) telles qu'elles ont été transmises à la Commission sont également en ligne.

Les ressources financières du PC IFM 2014-2020

Répartition par axe thématique

- Axe 1: 22%
- Axe 2: 52%
- Axe 3: 16,5%
- Axe 4: 9,5%

Axe prioritaire	Objectif thématique	Soutien de l'Union	Contrepartie nationale	Financement total
Axe Prioritaire 1 - Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières	Objectif Thématique 3 - Améliorer la compétitivité des PME	€ 35.094.458,59	€ 6.193.139,75	€ 41.287.598,35
Axe Prioritaire 2 - Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques	Objectif Thématique 5 - Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	€ 44.665.674,58	€ 7.882.177,87	€ 52.547.852,44
	Objectif Thématique 6 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources	€ 38.284.863,92	€ 6.756.152,45	€ 45.041.016,38
Axe Prioritaire 3 - Amélioration de la connexion des territoires et de la qualité du transport transfrontalier	Objectif Thématique 7 - Encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseau essentielles	€ 26.320.843,95	€ 4.644.854,81	€ 30.965.698,76
Axe Prioritaire 4 - Renforcement de la cohésion sociale et de l'insertion par l'activité économique	Objectif Thématique 8 - Promouvoir l'emploi durable et de haute qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	€ 15.154.425,30	€ 2.674.310,35	€ 17.828.735,65
Axe Prioritaire 5 - Assistance technique		€ 10.182.144,66	€ 1.796.849,06	€ 11.978.993,72
Total		€ 169.702.411,00	€ 29.947.484,29	€ 199.649.895,29

EN BREF

→ Le logo du Programme Italie-France Maritime 2014-2020

Conformément aux décisions de la Task Force du PC IFM 2014-2020 et dans le cadre de la démarche engagée au niveau européen afin de rationaliser et optimiser la communication relative à la coopération territoriale par le biais d'une image visible et reconnaissable, une agence graphique a été contractualisée pour réaliser le prochain logo.
Rénover l'image du Programme tout en maintenant le socle dur de son identité basée sur une dimension maritime, la mer frontière et lieu de vie, mais aussi valoriser la synergie et la collaboration entre des territoires unis dans la diversité, voilà l'objectif posé aux professionnels de l'image.
Le nouveau logo, plus moderne, dynamique et innovant que le précédent, s'accordera à merveille avec la marque commune réalisée par INTERACT.
Dans un soucis de clarté et efficacité les deux logos contiennent déjà le nom et le slogan, qui reste inchangé. Ils seront disponibles dans les deux langues du Programme et interchangeables en fonction des supports.

●●●

Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional
REGIONE TOSCANA
REGIONE LIGURIA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA
Collectivité Territoriale de CORSE
Collettività Territoriale di CORSICA